

Rosny-sous-Bois, le 25 mai 2023

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL **EN SA SEANCE DU MERCREDI 24 MAI 2023**

✚ Installation d'un nouvel élu

1. Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 30 mars 2023

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

2. Décision du Conseil municipal sur le maintien ou la révocation au poste d'Adjoint de Monsieur Pierre-Olivier CAREL après retrait de l'ensemble de ses délégations

Vote à bulletin secret :

- 18 votes pour le maintien
- 17 votes pour la révocation
- 1 abstention
- 7 non-prises part au vote (R.E.S.)

MAISON DES ASSOCIATIONS

3. Répartition des crédits de subventions – exercice 2023

Adopté à l'unanimité

4. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association de gestion globale d'un montant de 635 000 € et versement du solde « Contrat enfance » et « bonus territoire » d'un montant de 14 910,64€ - Approbation de l'avenant n°2

Adopté 37 voix pour et 6 non-prises part au vote (Mme ELICE, Mme MAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, M. NOBRE, Mme ZERROUR)

- 5. Attribution d'une subvention ordinaire à l'association Stade Olympique de Rosny-sous-Bois d'un montant de 229 500 € - Approbation de l'avenant n°6 à la convention d'objectifs et de moyens**

Adopté par 41 voix pour et 2 non-prises part au vote (Mme REGNAULD, M. CAVANNA)

- 6. Attribution d'une subvention ordinaire à l'Ecole Nationale des Arts du Cirque de Rosny de 163 800 € - Approbation de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens**

Adopté par 41 voix pour et 2 non-prises part au vote (Monsieur le Maire, Mme VENTURA)

- 7. Approbation de la convention financière entre la Ville et l'Association Mission locale de la Marne aux Bois – Attribution d'une subvention ordinaire d'un montant de 118 750 €**

Adopté par 39 voix pour, 2 abstentions (MM. CAPILLON ET POINSIGNON - URAM) et 2 non-prises part au vote (Mme TISSOT, M. CHAMBORAIRE)

- 8. Attribution d'une subvention ordinaire d'un montant de 54 000 € - Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens de l'association Art équestre et attelage**

Adopté par 42 voix pour et 1 abstention (M. POINSIGNON – URAM)

- 9. Attribution d'une subvention ordinaire à l'association Jeanne d'Arc de Rosny-sous-Bois d'un montant de 43 200 € – Approbation de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens**

Adopté à l'unanimité

- 10. Attribution d'une subvention ordinaire à l'association Aérosny dite Aéro d'un montant de 40 000 € et approbation de la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2023**

Adopté à l'unanimité

- 11. Attribution d'une subvention ordinaire à l'association Université populaire d'un montant de 27 000 € – Approbation de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens**

Adopté à l'unanimité

- 12. Attribution d'une subvention ordinaire à l'association Société d'histoire de Rosny-sous-Bois d'un montant de 11 000 €**

Adopté par 42 voix pour et 1 non-prise part au vote (M. CAREL)

- 13. Attribution d'une subvention ordinaire d'un montant de 3 800 € à l'association Rosny rail**

Adopté par 42 voix pour et 1 non-prise part au vote (Mme VENTURA)

14. Attribution d'une subvention ordinaire à l'association Les Amis du jumelage d'un montant de 11 000 €

Adopté par 36 voix pour et 7 non-prises part au vote (Mme VENTURA, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. DO ESPIRITO SANTO, M. NOBRE, Mme JACAMENT, Mme BONNER)

15. Attribution d'une subvention ordinaire à l'association Chœur des trois voix d'un montant de 1 500 €

Adopté par 41 voix pour, 1 abstention (M. CAPILLON – URAM) et 1 non-prise part au vote (M. SALLIOT)

16. Attribution d'une subvention ordinaire à l'Association pour adultes et jeunes handicapés de Rosny d'un montant de 1 000 €

Adopté par 42 voix pour et 1 non-prise part au vote (M. MESA-GIRALDO)

17. Attribution d'une subvention ordinaire à l'association La maison de la colline d'un montant de 900 €

Adopté par 42 voix pour et 1 non-prise part au vote (M. MESA-GIRALDO)

18. Attribution d'une subvention ordinaire à l'association Union nationale des combattants de Rosny-sous-Bois d'un montant de 600 €

Adopté par 42 voix pour et 1 non-prise part au vote (Monsieur le Maire)

19. Participation forfaitaire au frais de fonctionnement pour les établissements privés accueillant des élèves rosnéens

Adopté à l'unanimité

DECISIONS MUNICIPALES

20. Décisions municipales

Prise d'acte

Le Maire,



Jean-Paul FAUCONNET
Vice-Président de Grand Paris Grand Paris

